

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00081
Numéro SIREN : 421 259 615
Nom ou dénomination : LEGRAND

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2022 sous le numéro de dépôt 2340

ANNEXE 2 - Rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport de gestion du Conseil d'administration du 15 mars 2022 à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2022 de Legrand SA (la « Société »)

1. Situation et activité

1.1 Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé, activité et résultats de la Société, de chaque filiale et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité

Le chiffre d'affaires s'élève à 35,8 millions d'euros au 31 décembre 2021, à comparer à 22,0 millions d'euros au 31 décembre 2020. Il représente des prestations de services faites au sein du Groupe.

Les autres produits d'exploitation sont de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, à comparer à 2,1 millions au 31 décembre 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 26,2 millions d'euros au 31 décembre 2021, à comparer à 20,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, le résultat d'exploitation est de 11,9 millions d'euros. Il était de 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le résultat financier de l'exercice 2021 s'élève à 413,5 millions d'euros, à comparer à 412,8 millions d'euros au

31 décembre 2020. Cette variation s'explique principalement par la hausse des intérêts sur emprunts obligataires.

Le résultat exceptionnel est une perte de 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, à comparer à la perte de 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette variation s'explique principalement par la charge liée à la livraison des plans d'actions de performance.

Le produit d'impôt de 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 représente le montant net de l'économie d'impôt générée au niveau de l'intégration fiscale, à comparer à un produit d'impôt de 15,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le résultat net s'élève à 430,1 millions d'euros au 31 décembre 2021, à comparer à un résultat net de 427,5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe

Les éléments relatifs à l'activité de la Société et du Groupe sont mentionnés au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel.

La situation de l'endettement de la Société est synthétisée en annexe 1 du présent rapport de gestion. La situation de l'endettement externe de la Société en 2021 est en hausse par rapport à celle de 2020.

1.3 Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

Nous proposons que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'élève à 430 134 967,09 euros soit affecté de la façon suivante :

- La réserve légale étant dotée pour un montant supérieur à 10 % du capital social, aucune affectation n'est nécessaire à ce titre.
- Le poste de « Réserves indisponibles pour actions propres » serait diminué afin de le porter à un montant de 4 665 575,82 euros. Le montant de la diminution, soit 3 949 430,72 euros, serait affecté au poste « Autres réserves ».
- Compte tenu du report à nouveau, il est constaté que le montant du bénéfice distribuable s'élève à 564 802 663,75 euros.
- Le Conseil d'administration propose (i) de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 1,65 euro par action, et

(ii) d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2021 et déduction faite des actions auto-détenues à cette date, la répartition du bénéfice distribuable serait la suivante : (i) un montant global de 440 169 790,50 euros au titre de dividende et (ii) un montant de 124 632 873,25 euros au titre du « Report à nouveau ».

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende d'ici à la date de mise en paiement du dividende, par rapport au nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2021 déduction faite des actions auto-détenues au 31 décembre 2021, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence.

Les actions auto-détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, ou qui auront été annulées avant cette date, ne donneront pas droit au dividende.

Il est précisé que le dividende versé aux actionnaires personnes physiques domiciliées fiscalement en France est de plein droit soumis à un prélèvement forfaitaire au taux unique de 12,8 % conformément à l'article 200 A,1 du Code général des impôts. Toutefois, en cas d'option expresse, irrévocable et globale, ce dividende pourra être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et sera alors éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, applicable sous certaines conditions. Un prélèvement, non libératoire de l'impôt sur le revenu (PFNL), prévu à l'article 117 *quater* du Code général des impôts est au préalable pratiqué à la source (sauf exception) et imputable sur l'impôt sur le revenu au titre des revenus perçus au cours de l'année 2021. En toute hypothèse, ce dividende sera par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %.

Les éléments d'information fiscaux présentés sont ceux en vigueur à la date du présent rapport. De façon générale, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leurs conseils habituels quant au régime fiscal qui leur est applicable.

1.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière figurent dans le chapitre 3 du présent document d'enregistrement universel.

1.5 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

L'ensemble de ces risques et la politique du Groupe en la matière sont présentés dans le chapitre 3 du présent document d'enregistrement universel.

1.6 Objectifs et politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Ces informations sont présentées dans le chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel.

La gestion de ces risques est exposée dans la note 5.1.2 annexée aux états financiers consolidés figurant dans le chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel.

1.7 Description et gestion des risques financiers liés aux effets du changement climatique

Des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité figurent dans le chapitre 4 du présent document d'enregistrement universel.

1.8 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

Néant.

1.9 Évolution prévisible de la situation de la Société

Ces informations sont présentées dans le chapitre 2 du présent document d'enregistrement universel.

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 5.13 du présent document d'enregistrement universel pour plus d'informations sur les perspectives d'avenir.

1.10 Mention des succursales existantes

Néant.

1.11 Activités en matière de Recherche et de Développement

Néant.

1.12 Délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément à l'article L. 441-14 du Code de commerce, les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Échéances (en milliers d'euros)	0 jour	Échéances 1 jour et plus	Total (1 jour et plus)
Total des factures TTC au 31 décembre 2021	726	0	0
% du montant total des achats HT de l'exercice 2021	17,1 %	0 %	0 %
Total des factures TTC au 31 décembre 2020	658	0	0
% du montant total des achats HT de l'exercice 2020	22,0 %	0 %	0 %

Conformément à l'article L. 441-14 du Code de commerce, les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Échéances (en milliers d'euros)	0 jour	Échéances 1 jour et plus	Total (1 jour et plus)
Total des factures TTC au 31 décembre 2021	27 475	0	0
% du CA HT de l'exercice 2021	76,8 %	0 %	0 %
Total des factures TTC au 31 décembre 2020	4 649	0	0
% du CA HT de l'exercice 2020	21,2 %	0 %	0 %

1.13 Prises de participations significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français

Néant.

2. Informations relatives à la Responsabilité Sociétale et Environnementale de la Société

Plan de vigilance

Le plan de vigilance et le compte rendu de sa mise en œuvre sont présentés dans le chapitre 4 du présent document d'enregistrement universel.

3. Gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, la présente section du rapport de gestion présente les informations prévues au titre du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

3.1 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé (incluant également des informations sur leur nationalité, leur âge et leur principale fonction)

Ces informations sont mentionnées à l'annexe 3 du présent rapport de gestion.

3.2 Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur

Ces informations sont mentionnées à l'annexe 3 du présent rapport de gestion.

3.3 Conventions conclues (directement ou par personne interposée) entre (i) un administrateur ou un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et (ii) une filiale (hors conventions courantes)

Aucun administrateur ou mandataire social de Legrand n'entretient de relations d'affaires avec une filiale de la Société.

Il est précisé qu'aucun actionnaire de la Société ne détient plus de 10 % des droits de vote.

3.4 Compte rendu de l'activité du Conseil d'administration et de ses comités

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.3 et 6.1.3.3 du présent document d'enregistrement universel.

3.5 Composition du Conseil d'administration et de ses comités

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.1 et 6.1.3.1 du présent document d'enregistrement universel.

3.6 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et de ses comités

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.2, 6.1.1.3, 6.1.3.2 et 6.1.3.3 du présent document d'enregistrement.

3.7 Nombre de séances du Conseil d'administration, de ses comités et assiduité des administrateurs

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.3 et 6.1.3.3 du présent document d'enregistrement universel.

3.8 Évaluation du Conseil d'administration

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.1.2 du présent document d'enregistrement universel.

3.9 Indépendance des administrateurs

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

3.10 Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction de la Société

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.1, 6.1.3.1 et 6.1.4.5 du présent document d'enregistrement universel.

3.11 Limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.4 du présent document d'enregistrement universel.

3.12 Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Les informations relatives à la procédure visée à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce sont mentionnées au paragraphe « Charte interne relative à la qualification d'une convention » du 6.1.1.2 du présent document d'enregistrement universel.

3.13 Référence à un Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef, qui peut être consulté sur le site Internet du Medef à l'adresse suivante : www.medef.com. La Société estime que ses pratiques se conforment à l'ensemble des recommandations dudit Code de gouvernement d'entreprise.

3.14 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation aux Assemblées Générales de la Société sont décrites à l'article 12 « Assemblées Générales » des statuts de la Société (disponibles sur le site Internet www.legrandgroup.com) et au paragraphe 9.3.5 du présent document d'enregistrement universel.

3.15 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 9.2.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

3.16 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital de la Société	La structure de l'actionariat est présentée au paragraphe 7.1.1 du présent document d'enregistrement universel.
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	Néant.
Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	L'évolution de l'actionariat de la Société au cours de l'exercice 2021 est présentée au paragraphe 7.1.1.2 du présent document d'enregistrement universel.
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	Néant.
Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Actions Legrand », les droits de vote relatifs aux actions de la Société sont exercés par le Conseil de surveillance de ce fonds.
Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Néant.
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	<p>Les statuts de la Société prévoient que celle-ci est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.</p> <p>Sous réserve des exceptions légales, chaque administrateur doit être propriétaire de 500 actions au moins, inscrites au nominatif, pendant toute la durée de son mandat.</p> <p>Au-delà de cette obligation statutaire, le règlement intérieur du Conseil d'administration recommande que chaque administrateur acquière progressivement, au cours de son mandat, un nombre d'actions équivalent à une année du montant de sa rémunération. Ce calcul est effectué en prenant pour hypothèse sa participation, pour un exercice, à l'ensemble des réunions du Conseil et des comités auxquels il appartient et en retenant comme valeur unitaire de l'action Legrand, le cours moyen de bourse du précédent exercice clos.</p> <p>La durée du mandat d'administrateur est de trois ans⁽¹⁾. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.</p> <p>Lorsque les conditions légales sont réunies, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'administrateurs à titre provisoire pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur. En application de la loi, les nominations provisoires sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.</p> <p>Aucune personne physique ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'administration est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.</p> <p>Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, leur modification est soumise aux dispositions légales applicables.</p>

(1) La durée du mandat d'administrateur a été ramenée de quatre ans à trois ans à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 (seizième résolution). Cette modification ne s'applique qu'aux nominations et aux renouvellements de mandats décidés à compter de ladite Assemblée.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	Les informations sont mentionnées aux paragraphes 9.2.1.1 et 9.2.2.1 du présent document d'enregistrement universel. Le rachat par la Société de ses propres actions ne peut avoir lieu qu'en dehors des périodes d'offres publiques visant les titres de la Société.
Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	Les contrats suivants pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société : <ul style="list-style-type: none"> ■ le contrat d'émission d'un emprunt obligataire sur le marché américain par la filiale de la société Legrand France d'un montant de 347,3 millions de dollars, en cas de changement de contrôle hostile ; ■ le contrat de crédit d'un montant de 900 millions d'euros conclu le 20 octobre 2011, et amendé le 25 juillet 2014 et le 20 décembre 2019, auprès d'institutions financières ; ■ l'emprunt obligataire réalisé le 11 avril 2012 d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ; ■ l'emprunt obligataire réalisé le 9 décembre 2015, d'un montant nominal total de 300 millions d'euros ; ■ l'emprunt obligataire réalisé le 29 juin 2017, d'un montant nominal total de 1 milliard d'euros ; ■ l'emprunt obligataire réalisé le 4 octobre 2017, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ; ■ l'emprunt obligataire réalisé le 6 mars 2018, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ; ■ l'emprunt obligataire réalisé le 17 juin 2019, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ; ■ l'emprunt obligataire réalisé le 12 mai 2020, d'un montant nominal total de 600 millions d'euros ; ■ l'emprunt obligataire réalisé le 6 octobre 2021, d'un montant nominal total de 600 millions d'euros.
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	Néant en ce qui concerne les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Conseil d'administration.

3.17 Description de la politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, les informations requises conformément à l'article R. 22-10-14 du Code de commerce sont présentées au paragraphe 6.2.1 du présent document d'enregistrement universel.

3.18 Rémunération totale et avantages de toute nature versés ou attribués à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, ces informations sont présentées au paragraphe 6.2.2 du présent document d'enregistrement universel.

3.19 Présentation du niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux par rapport à la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récents

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.2.2.3 du présent document d'enregistrement universel.

3.20 Présentation du niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux par rapport à la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récentes

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.2.2.3 du présent document d'enregistrement universel.

3.21 Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes « D – Autres éléments de rémunération » du 6.2.1.3, et 6.2.2.2 du présent document d'enregistrement universel.

3.22 Obligations de conservation des stock-options et des actions gratuites par les dirigeants

Ces informations sont mentionnées au chapitre 7 et au paragraphe 6.2.1.3 du présent document d'enregistrement universel.

4. Actionnariat et capital

4.1 Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice

La structure de l'actionnariat de la Société et les informations relatives aux franchissements de seuils et aux actions d'autocontrôle sont présentées au paragraphe 7.1 du présent document d'enregistrement universel. Pour de plus amples informations concernant l'actionnariat de la Société et les franchissements de seuils légaux, le lecteur est invité à se référer aux paragraphes 7.1.1.2 à 7.1.4 du présent document d'enregistrement universel.

4.2 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, montant des revenus éligibles à l'abattement de 40 % et montant de ceux non éligibles à cet abattement

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 les dividendes ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Revenus distribués par action		
		Dividende par action	Éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Non éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
2018	266 464 962 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,34 €*	0,79 €	0 €
2019	266 730 249 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,34 €	1,34 €	0 €
2020	266 157 780 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,42 €	1,42 €	0 €

* Une fraction de 0,55 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2018 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

4.3 Informations relatives aux acquisitions et cessions par la Société de ses propres actions

La Société a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions cotées sur le marché Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la décision AMF du 2 juillet 2018 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a acheté, dans le cadre du contrat de liquidité un nombre total d'actions de 2 402 773 pour une valeur d'acquisition de 210 097 681 euros et a vendu 2 467 554 actions pour une valeur de cession de 213 768 146 euros.

Au titre du contrat de liquidité, le cours moyen des achats est de 87,44 euros et le cours moyen de vente est de 87,56 euros. Il n'y a pas eu de frais de négociation sur ces opérations.

Le solde du contrat de liquidité s'élève à 32 946 actions au 31 décembre 2021.

Hors contrat de liquidité, la Société a racheté 1 200 000 actions au cours de l'exercice 2021 pour une valeur

de 97 384 394 euros à un cours moyen des achats de 81,15 euros, étant précisé que les frais de négociation se sont élevés à 293 537 euros.

La Société a transféré 582 450 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance.

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 678 176 actions d'une valeur nominale de quatre euros, soit 2 712 704 euros, représentant 0,25 % de son capital social. La valeur totale évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 54 493 419 euros.

Hors contrat de liquidité, la Société détenait 645 230 actions au 31 décembre 2021, pour une valeur d'acquisition de 51 154 648 euros et une valeur nominale de 2 580 920 euros.

Il est à noter qu'entre la clôture de l'exercice 2021 et le 15 mars 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 février 2022, de procéder à l'annulation de 630 000 titres.

4.4 Opérations réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées sur leurs titres

Les opérations déclarées à l'Autorité des marchés financiers par les dirigeants, les responsables de haut niveau ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées du 17 mars 2021 au 15 mars 2022 ont été les suivantes :

Déclarant	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Nombre d'opérations	Montant total des opérations (en euros)
Olivier Bazil	Cession	Actions	1	20 044
Olivier Bazil	Cession	Actions	1	1 743 308
Olivier Bazil	Cession	Actions	1	999 356
Olivier Bazil	Cession	Actions	1	999 356
Olivier Bazil	Nantissement	Actions	2	12 272 200
Olivier Bazil	Cession	Actions	1	612 372
Olivier Bazil	Cession	Actions	1	611 842
Franck Lemery	Cession	Actions	2	407 629
Antoine Burel	Cession	Actions	1	336 000
Olivier Bazil	Donation	Actions	1	0
Olivier Bazil	Donation	Actions	1	0
Jean-Marc Chéry	Acquisition	Actions	1	43 401

4.5 Informations sur les ajustements des bases de conversion ou des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

4.6 Informations sur les plans de stock-options et les plans des actions de performance

Les informations relatives aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions de performance mis en place par la Société sont mentionnées dans les paragraphes 7.2 et 7.3 du présent document d'enregistrement universel.

Conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, des rapports spéciaux seront présentés à l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.

4.7 État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise

Le nombre total d'actions détenues par des salariés et assimilés est 10 002 230, représentant 3,74 % du capital social, incluant 707 359 actions détenues dans le cadre du fonds commun de placement « Actions Legrand », l'un des compartiments du plan d'épargne du Groupe, soit 0,26 % du capital social.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions de la Société détenu par les salariés du Groupe, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est de 2 453 843 actions, représentant 0,18 % du capital et des droits de vote de la Société.

4.8 Nom, activité et résultat des sociétés contrôlées et part du capital détenu

S'agissant des filiales et participations, un organigramme ainsi qu'une présentation de leur activité et de leur résultat figurent aux paragraphes 9.1.7 et 9.1.8 du présent document d'enregistrement universel ainsi qu'à la note 10.6 des comptes sociaux.

4.9 Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées

Néant.

5. Autres informations juridiques, financières et fiscales de la Société

5.1 Dépenses somptuaires

Néant.

5.2 Réintégration des frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Les dépenses non déductibles de l'exercice 2021, hors décalage d'une année sur l'autre, représentent 66 246 euros dont 17 397 euros relatifs à la Taxe sur les Véhicules de Tourisme et Société et 53 312 euros relatifs aux loyers et amortissements des véhicules, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 18 820 euros.

5.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices. Pour la clarté de l'exposé, cette information prend la forme d'un tableau en annexe 2 du présent rapport de gestion.

5.4 Montants des prêts visés au 3 bis de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier (i.e., prêts à moins de trois ans consentis par la Société à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant)

Néant.

5.5 État des cautionnements, avals et garanties donnés et autres sûretés consenties

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 9 février 2022, le Directeur Général, à consentir des cautions, avals et autres garanties au nom et pour le compte de la Société, dans la limite d'un montant global de 100 000 000 euros, cette limitation n'étant toutefois pas applicable aux cautions, avals ou garanties donnés à

l'égard des administrations fiscales ou douanières pour lesquelles il n'est prévu aucune limitation. Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

5.6 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

Néant.

5.7 Informations sur les installations classées Seveso seuil haut

Il est indiqué que la Société n'exploite pas d'installations Seveso (seuil haut), telles que visées à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement.

Le 15 mars 2022,

Le Conseil d'administration

01

02

03

04

05

06

07

08

09

T

A

Annexe 1 au rapport de gestion

Situation de l'endettement de la Société

(en millions d'euros)

31 décembre 2021 31 décembre 2020

DETTE EXTERNE

Montant de la dette

Emprunt obligataire	4 100,0	3 500,0
Emprunt bancaire	0,0	0,0
Facility	0,0	0,0

TOTAL DETTE EXTERNE

4 100,0 3 500,0

Intérêts courus

24,6 24,0

Charges d'intérêts

Emprunt obligataire	45,8	43,5
Emprunt bancaire	0,0	0,0
Facility	0,0	0,0

TOTAL INTÉRÊTS DETTE EXTERNE

45,8 43,5

% 1,1 % 1,2 %

DETTE AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Montant de la dette

Emprunt Legrand France SA	0,0	0,0
---------------------------	-----	-----

Charges d'intérêts

Emprunt Legrand France SA	0,0	0,0
---------------------------	-----	-----

%

TOTAL DETTE

4 124,6 3 524,0

Capitaux propres 2 247,0 2 195,3

% DETTE/CAPITAUX PROPRES

184 % 161 %

Annexe 2 au rapport de gestion

Résultats financiers sociaux au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros sauf nombre d'actions, résultats par action et nombre de salariés)

	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin de période					
Capital social	1 067 223	1 069 981	1 069 105	1 069 791	1 069 791
Nombre d'actions ordinaires	266 805 751	267 495 149	267 276 128	267 447 746	267 447 746
Nombre total d'actions émises	266 805 751	267 495 149	267 276 128	267 447 746	267 447 746
dont nombre d'actions auto-détenues*	45 128	905 347	313 406	125 407	678 176
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 592	18 592	24 725	21 970	35 768
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	208 937	211 516	417 336	414 896	419 869
Produits (charges) d'impôt sur les bénéfices	41 459	16 630	13 944	15 707	15 540
Participation des salariés	(115)	(161)	(109)	(99)	(290)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	247 048	227 535	431 363	427 487	430 135
Montant des bénéfices distribués	317 415	336 819	357 063	357 419	377 944
Résultats des opérations par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	0,94	0,85	1,61	1,61	1,63
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,93	0,85	1,61	1,60	1,61
Dividende versé par action ordinaire	1,19	1,26	1,34	1,34	1,42
Personnel					
Nombre de salariés (moyen)	33	37	43	44	45
Montant de la masse salariale	6 235	7 175	7 109	5 884	8 256
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 690	2 482	2 703	3 632	4 950

* Les actions auto-détenues ne donnent pas droit à dividende et à droit de vote

Annexe 3 au rapport de gestion

Mandataire social exécutif	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>BENOÎT COQUART – Directeur Général de Legrand* 48 ans⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2020 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p> <hr/> <p>Formation Benoît Coquart est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po Paris) et de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC).</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Benoît Coquart a rejoint Legrand* dès la fin de ses études en 1997 pour prendre la responsabilité des activités du Groupe en Corée du Sud. Poursuivant son parcours dans le Groupe, il a occupé plusieurs fonctions, notamment celles de Directeur des Relations Investisseurs, de Directeur <i>Corporate Development (M&A)</i>, de Directeur de la Stratégie et du Développement et de Directeur France. Il a été nommé le 8 février 2018 Directeur Général de Legrand*. Benoît Coquart est membre du Comité de Direction de Legrand* depuis 2010. Il devient administrateur de Legrand le 1^{er} juillet 2020. Il est également Président d'Ignes (Industries du Génie Numérique, Énergétique et Sécuritaire), Vice-Président bâtiment de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC) depuis 2019 et administrateur de l'ESSEC depuis 2022.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général de Legrand* ■ Administrateur de Legrand* (depuis 2020) ■ Président de Legrand Holding Inc⁽²⁾ <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président d'Ignes (depuis 2019) ■ Vice-Président bâtiment de la FIEEC (depuis 2019) ■ Administrateur de l'ESSEC (depuis 2022) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur France (jusqu'en 2018) ■ Mandats dans diverses filiales <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Benoît Coquart détient 75 845 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

(2) Aucune rémunération sous quelque forme que ce soit n'est versée ou due au titre des mandats exercés au niveau de Legrand ou dans les filiales du Groupe.

Mandataire social non-exécutif	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ANGELES GARCIA-POVEDA – Présidente du Conseil d'administration de Legrand 51 ans⁽¹⁾ De nationalité espagnole 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2012 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p> <hr/> <p>Formation Angeles Garcia-Poveda est diplômée de l'ICADE à Madrid et a suivi le Business Case Study Program de l'Université de Harvard.</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Angeles Garcia-Poveda est Présidente indépendante du Conseil d'administration de Legrand* depuis juillet 2020. Avant cette nomination, elle en était l'Administratrice Référente depuis 2013 après avoir été élue au Conseil du Spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment en 2012. Angeles Garcia-Poveda est Senior Advisor chez Spencer Stuart au sein de la practice gouvernance. En 2008, elle avait rejoint le cabinet de conseil de recherche de dirigeants et est devenue Directrice générale France en 2011 avant d'être nommé Directrice générale EMEA, siégeant au Comité Exécutif mondial puis au Conseil de surveillance de 2018 à 2021. Angeles Garcia-Poveda a commencé sa carrière au sein du cabinet The Boston Consulting Group (BCG) où elle a travaillé 14 ans comme consultante en stratégie puis responsable du recrutement global. Elle est également administratrice de Edenred* et de Bridgepoint*. Elle siège également aux Conseils de l'IFA et de NEOMA et au Conseil Exécutif du MEDEF.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> – Présidente du Conseil d'administration (depuis 2020) – Membre du Comité des engagements et de la RSE <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Edenred* (depuis 2021) ■ Administratrice de Bridgepoint* (depuis 2021) ■ Senior Advisor de Spencer Stuart (depuis 2021) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de l'Institut Français des Administrateurs (depuis 2020) ■ Administratrice de NEOMA (depuis 2021) ■ Membre du Conseil Exécutif du MEDEF (depuis 2022) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice Référente ■ Présidente du Comité des rémunérations ■ Présidente du Comité des nominations et de la gouvernance <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice Générale EMEA de Spencer Stuart (jusqu'en 2018) ■ Partner chez Spencer Stuart (jusqu'en 2021) ■ Administratrice de Spencer Stuart (jusqu'en 2021) ■ Membre du Conseil de surveillance d'AdVini* (jusqu'en février 2022) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Angeles Garcia-Poveda détient 4 800 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

T

A

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>OLIVIER BAZIL – administrateur de sociétés 75 ans⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2002 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <hr/> <p>Formation Olivier Bazil est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et titulaire d'un MBA (Master of Business Administration) de la Harvard Business School.</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Olivier Bazil a rejoint Legrand en 1973 en tant qu'adjoint du Secrétaire Général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe. Il est devenu Directeur Financier du Groupe Legrand en 1979, Directeur Général adjoint en 1993 et a occupé les fonctions de Vice-Président Directeur Général Délégué de 2000 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société du 26 mai 2011.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Comité des nominations et de la gouvernance – Membre du Comité des engagements et de la RSE <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de surveillance de Vallourec* (jusqu'en 2017) ■ Président de Fritz SAS (jusqu'en 2019) ■ Membre du Conseil de surveillance de la société civile du château Palmer (jusqu'en 2019) ■ Membre du Conseil de surveillance de Michelin* (jusqu'en 2020) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Olivier Bazil détient 2 054 047 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ISABELLE BOCCON-GIBOD – administratrice de sociétés 53 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2016 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p> <hr/> <p>Formation Isabelle Boccon-Gibod est diplômée de l'École Centrale de Paris et de l'Université de Columbia, aux États-Unis.</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Isabelle Boccon-Gibod a débuté sa carrière en 1991 au sein du groupe International Paper en tant que Directrice des activités industrielles de la division Carton aux États-Unis puis au Royaume-Uni de 1997 à 2001, avant de prendre la Direction du développement stratégique pour l'Europe jusqu'en 2004. Elle rejoint en 2006 le groupe Sequana* en tant que chargée de mission auprès de la Direction générale. En 2008, elle est nommée Vice-Présidente exécutive du groupe Sequana*, et en 2009, Directrice exécutive du groupe Arjowiggins. Isabelle Boccon-Gibod est également photographe et écrivain. Isabelle Boccon-Gibod est administratrice de Arkéma*, du groupe Paprec, de GTT*, de Arc Holdings et de Constellium*. Elle est également Présidente de la société Observatoire Conseil. Enfin, elle est, à titre bénévole, Présidente de la société Demeter, et administratrice du fond Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique).</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Comité d'audit – Membre du Comité des engagements et de la RSE <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Arkéma* (depuis 2014) ■ Administratrice de Paprec (depuis 2014) ■ Présidente de Demeter (depuis 2018) ■ Administratrice de GTT* (depuis 2020) ■ Administratrice de Arc Holdings (depuis 2020) ■ Présidente de l'Observatoire Conseil (depuis 2020) ■ Administratrice de Constellium* (depuis 2021) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice du fonds Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) (depuis 2018) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Comité exécutif d'Altavia (jusqu'en 2016) ■ Zodiac Aerospace* : <ul style="list-style-type: none"> – Administratrice (jusqu'en 2018) – Membre du Comité d'audit (jusqu'en 2018) ■ Administratrice de Sequana* (jusqu'en 2019) ■ Administratrice de SilMach (jusqu'en 2021) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice du Centre Technique du Papier (jusqu'en 2020)
<p>Isabelle Boccon-Gibod détient 1 000 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

T

A

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>CHRISTEL BORIES – Présidente Directrice Générale d'Eramet* 57 ans⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2012 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p> <hr/> <p>Formation Christel Bories est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC).</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Christel Bories a débuté sa carrière en 1986 en tant que consultante en stratégie chez Booz-Allen & Hamilton puis chez Corporate Value Associates. Elle a ensuite exercé différentes fonctions de responsabilité au sein d'Umicore, puis au sein du groupe Pechiney. À la suite de l'intégration de Pechiney dans le groupe Alcan, Christel Bories a été nommée Présidente et Directrice Générale d'Alcan Packaging puis Présidente et Directrice Générale d'Alcan Engineered Products et enfin Directrice Générale de Constellium (ex Alcan) qu'elle a quitté en décembre 2011. Christel Bories a été nommée Directrice Générale Déléguée d'Ipsen* le 27 février 2013, fonction qu'elle a exercée jusqu'en mars 2016. Elle a rejoint Eramet* en février 2017 et est depuis mai 2017 Présidente Directrice Générale du Groupe. Christel Bories est également administratrice de l'association France Industrie depuis 2020.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> – Présidente du Comité des engagements et de la RSE – Membre du Comité d'audit <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente Directrice Générale de Eramet* (depuis 2017) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de l'association France Industrie (depuis 2020) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice Générale Déléguée de Ipsen* (jusqu'en 2016) ■ Administratrice de Smurfit Kappa* (jusqu'en 2019) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Christel Bories détient 1 470 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>SOPHIE BOURDAIS – déléguée nationale des relations avec l'enseignement technique de Legrand 54 ans⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2020 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p> <hr/> <p>Formation Sophie Bourdais est diplômée de l'École Supérieure de Gestion à Paris.</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Sophie Bourdais rejoint Legrand* en 1991. Elle occupe jusqu'en 2019 différentes responsabilités au sein de la Société, en particulier à la Direction commerciale. Sophie Bourdais est actuellement déléguée nationale des relations avec l'enseignement technique. Sophie Bourdais a pris ses fonctions d'administratrice représentant les salariés au sein du Conseil d'administration de Legrand* le 30 septembre 2020.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice représentant les salariés de Legrand* (depuis 2020) <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Comité des rémunérations (depuis 2020) ■ Déléguée nationale des relations avec l'enseignement technique <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonctions diverses, en particulier à la Direction Commerciale <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Sophie Bourdais détient 620 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

T

A

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>DANIEL BUISSON – technicien qualité conception 58 ans⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2021 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur représentant les salariés de Legrand* (depuis 2021) ■ Technicien qualité conception 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonctions diverses, en particulier à la production <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Formation Daniel Buisson est titulaire d'un baccalauréat en Électrotechnique.</p>	<p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	<p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Parcours professionnel Daniel Buisson rejoint Legrand* en 1981. Il occupe jusqu'en 2002 différentes responsabilités au sein de la Société, en particulier à la production. De 2002 à 2005, il exerce la fonction d'animateur Qualité Fournisseur. Depuis 2005, Daniel Buisson est technicien Qualité Conception. Daniel Buisson a pris ses fonctions d'administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'administration de Legrand* le 30 septembre 2021.</p>	<p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	
<p>Daniel Buisson ne détient aucune action Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>JEAN-MARC CHÉRY – Président du Directoire et Directeur Général de STMicroelectronics 61 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2021 Date d'expiration du mandat en cours : 2024</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* (depuis 2021) <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ STMicroelectronics* : <ul style="list-style-type: none"> – Président du Directoire – Directeur Général <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de l'ESIA ■ Président du programme européen de recherche et développement en microélectronique AENEAS ■ Président du Conseil de chefs d'entreprise France-Malaisie du Medef International 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ STMicroelectronics* <ul style="list-style-type: none"> – Directeur Général Délégué (jusqu'en 2018)
<p>Formation École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) à Paris.</p>		
<p>Parcours professionnel Jean-Marc Chéry est Président du Directoire et Directeur Général de STMicroelectronics* depuis le 31 mai 2018. Il est membre unique du Directoire et préside le Comité Exécutif de STMicroelectronics*. Jean-Marc Chéry a débuté sa carrière au sein de l'organisation Qualité du groupe français MATRA. En 1986, il rejoint Thomson Semiconducteurs (devenu par la suite STMicroelectronics*) où il occupe plusieurs fonctions de direction dans les domaines de la planification des produits et de la production, l'amenant aux fonctions de Directeur général de différentes usines. En 2008, il est promu Chief Technology Officer. En 2014, il est nommé Chief Operating Officer, responsable des opérations de production et de la technologie pour la société. En juillet 2017, Jean-Marc Chéry occupait la fonction de Directeur Général Délégué. Jean-Marc Chéry est par ailleurs Président de l'ESIA (European Semiconductor Industry Association), Président du programme européen de recherche et développement en microélectronique AENEAS, et Président du Conseil de chefs d'entreprise France-Malaisie du Medef International. En juillet 2019, il a été promu Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur par le Ministère de l'Économie et des Finances.</p>		
<p>Jean-Marc Chéry détient 500 actions.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

T

A

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>EDWARD A. GILHULY – co-fondateur et associé gérant de Sageview Capital LP 61 ans⁽¹⁾ De nationalité américaine 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2018 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <hr/> <p>Formation Edward A. Gilhuly détient un Bachelor of Arts en Histoire et Économie de Duke University ainsi qu'un MBA de Stanford University.</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Edward A. Gilhuly est co-fondateur et associé gérant de Sageview Capital, un fonds d'investissement tech qui dispose de plus de 1 milliard de dollars d'actifs sous gestion. Avant de fonder Sageview Capital en 2006, Edward A. Gilhuly a travaillé de 1986 à 2005 chez Kohlberg Kravis Roberts & Co (KKR) où il est devenu associé en 1995. De 1998 à 2005, il a mis en place et supervisé l'activité de KKR en Europe. Il a également été membre du Comité d'investissement de KKR de 2000 jusqu'à son départ en 2005. Edward A. Gilhuly est administrateur de Avalara*, DemandBase, ElasticPath Software, Exaro Energy, MetricStream Inc. et Pantheon Systems.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Comité des engagements et de la RSE <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Avalara* (depuis 2011) ■ Administrateur de Exaro Energy (depuis 2012) ■ Administrateur de MetricStream, Inc. (depuis 2014) ■ Administrateur de DemandBase (depuis 2015) ■ Administrateur de ElasticPath Software (depuis 2018) ■ Administrateur de Pantheon Systems (depuis 2019) ■ Co-fondateur et associé gérant de Sageview Capital LP (depuis 2005) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur et membre de <i>Duke University</i> ■ Président du Conseil d'administration de <i>Duke Management Company</i> 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de GoPro (jusqu'en 2017) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Edward A. Gilhuly détient 119 712 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>PATRICK KOLLER – Directeur Général de Faurecia* 63 ans⁽¹⁾ De nationalité franco-allemande 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2018 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <hr/> <p>Formation Patrick Koller est diplômé de POLYTECH Nancy – ex-ESSTIN (École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy) et de l'IFG (Institut Français de Gestion).</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Patrick Koller est Directeur Général de Faurecia* depuis le 1^{er} juillet 2016. En 2006, il a rejoint le groupe Faurecia* en tant que Vice-Président Exécutif du Business Group Faurecia Automotive Seating (désormais dénommé Faurecia Seating), poste qu'il a occupé jusqu'au 2 février 2015. Durant cette période, il a exercé de nombreux mandats au sein des filiales du Groupe telles que notamment Faurecia (Chine) Holding Co., Ltd (Chine), Faurecia Components Pisek, S.r.o. (République Tchèque), Faurecia Automotive GmbH (Allemagne) et Faurecia NHK Co. Ltd (Japon). Le 2 février 2015, il a été nommé Directeur Général Délégué en charge des Opérations, fonction qu'il a occupée jusqu'au 30 juin 2016. Il a également occupé des fonctions de direction au sein de plusieurs grands groupes industriels : il a été Directeur Général de Rhodia* Polyamide Intermediates jusqu'en 2003 puis Vice-Président Exécutif en charge de l'Industrie et des Achats Groupe jusqu'en 2006. Patrick Koller a également occupé la fonction de Directeur de la Division Thermique Moteur Europe de Valeo* jusqu'en 2000.</p> <hr/> <p>Patrick Koller détient 1 000 actions Legrand.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Comité des rémunérations – Membre du Comité des nominations et de la gouvernance <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faurecia* : <ul style="list-style-type: none"> – Directeur Général (depuis 2016) – Administrateur (depuis 2017) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de la Fondation du Collège de France (depuis 2017) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faurecia* : <ul style="list-style-type: none"> – Directeur Général délégué en charge des opérations (jusqu'en 2016) – Mandats dans diverses filiales du groupe Faurecia <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

T

A

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>MICHEL LANDEL – administrateur de sociétés 70 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2019 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p> <hr/> <p>Formation European Business School</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Michel Landel commence sa carrière en 1977 à la Chase Manhattan Bank. En 1980, il devient directeur d'usine au sein de Poliet. En 1984, il rejoint le Groupe Sodexo* en tant que Directeur Afrique de l'est, puis Directeur Afrique. En 1989, il est nommé Chief Executive Officer de Sodexo en Amérique du Nord. En 2000, il devient Vice-Président du Comité exécutif du Groupe et, en 2003, Directeur Général Délégué du Groupe. Depuis 2005, il a exercé les fonctions de Directeur Général de Sodexo* et Président du Comité exécutif jusqu'en janvier 2018. Enfin, en 2007, il a été nommé administrateur de Sodexo* jusqu'en 2018. Depuis 2018, Michel Landel est administrateur de Danone* et Président d'Astrolabe Services. Il est également membre du Comité Gouvernance et du Comité des engagements de Danone*. Michel Landel a été décoré Chevalier de la Légion d'Honneur en 2007.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur Référent (depuis 2020) – Président du Comité des nominations et de la gouvernance (depuis 2020) – Membre du Comité des rémunérations (depuis 2020) <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président d'Astrolabe Services (depuis 2018) ■ Danone* <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur (depuis 2018) – Membre du Comité Gouvernance – Membre du Comité des engagements <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Danone* <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur référent (jusqu'en 2021) – Président du Comité de Gouvernance (jusqu'en 2021) ■ Sodexo* <ul style="list-style-type: none"> – Directeur Général (jusqu'en 2018) – Administrateur (jusqu'en 2018) – Membre du Conseil de surveillance Sodexo Pass International (jusqu'en 2018) ■ Membre du Conseil de surveillance ONE SCA (jusqu'en 2018) ■ Président du Conseil d'administration de Louis Delhaize (jusqu'en 2020) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Michel Landel détient 1100 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ANNALISA LOUSTAU ELIA – administratrice de sociétés 56 ans⁽¹⁾ De nationalité italienne 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2013 Date d'expiration du mandat en cours : 2024</p> <hr/> <p>Formation Annalisa Loustau Elia est diplômée en droit de l'Université La Sapienza à Rome.</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Annalisa Loustau Elia a débuté sa carrière chez Procter & Gamble* en 1989, d'abord dans les filiales du Groupe à Rome et à Paris puis au siège international de Genève jusqu'en 2001. Elle y a alors dirigé le marketing mondial pour Pampers, la première marque de Procter & Gamble*. Elle a ensuite rejoint le groupe L'Oréal* en tant que Directrice Générale de plusieurs marques. En 2004, Annalisa Loustau Elia a rejoint Cartier où elle a siégé pendant 4 ans au Comité Exécutif mondial comme Directrice Générale en charge, entre autres, du développement produit et du marketing. De 2008 à janvier 2021 elle a été Directrice marketing omnicanal et membre du Comité Exécutif du groupe Printemps. Dans le cadre de ses fonctions, elle a travaillé tout particulièrement sur la transformation digitale et l'expérience client. Annalisa Loustau Elia est administratrice de Campari* depuis 2016, de Kaufman & Broad*, de Salvatore Ferragamo SpA* et Swarovski International Holdings depuis 2021 et membre du Conseil de surveillance de Roche Bobois* depuis 2018.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> – Présidente du Comité des rémunérations (depuis 2020) <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Campari* <ul style="list-style-type: none"> – Administratrice de Campari* (depuis 2016) – Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations – Membre du Comité Contrôle et Risques ■ Roche Bobois* <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Conseil de surveillance (depuis 2018) – Membre du Comité d'Audit ■ Kaufman & Broad* (depuis 2021) <ul style="list-style-type: none"> – Administratrice de Kaufman & Broad* ■ Salvatore Ferragamo SpA* (depuis 2021) <ul style="list-style-type: none"> – Administratrice de Salvatore Ferragamo SpA* – Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations ■ Swarovski International Holdings (depuis 2021) <ul style="list-style-type: none"> – Administratrice de Swarovski International Holdings – Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Printemps <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Comité exécutif (jusqu'en 2020) – Directrice Marketing (jusqu'en 2020) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Annalisa Loustau Elia détient 1 340 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

T

A

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ELIANE ROUYER-CHEVALIER – administratrice de sociétés 69 ans⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2011 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p> <hr/> <p>Formation Eliane Rouyer-Chevalier est diplômée de sciences économiques de l'Université Paris II Assas.</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Eliane Rouyer-Chevalier rejoint le groupe Accor* en 1983 où elle occupe les fonctions de Responsable des financements internationaux et de la gestion de trésorerie devises, puis devient, en 1992, Directrice des Relations Investisseurs et de la Communication Financière. De 2010 à 2012, elle est membre du Comité exécutif d'Edenred*, société née de la scission du groupe Accor*, en tant que Directrice Générale en charge de la communication <i>corporate</i>, financière et de la responsabilité sociétale. Elle est Présidente de ERC Consulting depuis 2013 et consultante à la Banque Mondiale (IFC) depuis 2016, administratrice indépendante de Vigeo Eiris de 2018 à 2019. Depuis 2019, elle est administratrice indépendante d'Ipsos* et membre du comité d'audit. Elle dirige depuis 2012, un cycle de formation à l'Université Paris Dauphine sur la communication financière. Dans le domaine associatif, Eliane Rouyer-Chevalier est Présidente d'honneur de l'Association Française des Investor Relations (CLIFF) après l'avoir présidé de 2004 à 2014 et était Vice-Présidente de l'Observatoire de la Communication Financière de 2005 à 2018. Elle est administratrice de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC) depuis 2014. Eliane Rouyer-Chevalier a été administratrice de l'Institut Français du Tourisme de 2013 à 2016, du Cercle de la Compliance de 2015 à 2017 ainsi que de Time2Start, organisation qui soutient les jeunes des quartiers à créer leur entreprise de 2016 à 2019.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> – Présidente du Comité d'audit – Membre du Comité des rémunérations <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ipsos <ul style="list-style-type: none"> – Administratrice indépendante depuis 2019 – Membre du Comité d'Audit ■ Présidente de ERC Consulting (depuis 2013) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de la F2IC (depuis 2014) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Time2Start (jusqu'en 2019) ■ Administratrice indépendante de Vigeo Eiris (jusqu'en 2019) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de l'Institut Français du Tourisme (jusqu'en 2016) ■ Administratrice du Cercle de la Compliance (jusqu'en 2017) ■ Vice-Présidente de l'Observatoire de la Communication Financière (jusqu'en 2018)
<p>Eliane Rouyer-Chevalier détient 1 350 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>GILLES SCHNEPP – administrateur de sociétés 63 ans⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2002 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <hr/> <p>Formation Gilles Schneppe est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC).</p> <hr/> <p>Parcours professionnel Gilles Schneppe a débuté sa carrière chez Merrill Lynch France dont il est devenu Vice-Président. Il a ensuite rejoint Legrand* en 1989 en tant qu'adjoint au Directeur Financier. Il est devenu Secrétaire Général de Legrand France en 1993, Directeur Financier en 1996 et Directeur Général Délégué en 2000. Gilles Schneppe est administrateur de la Société depuis 2002 et Président du Conseil d'administration depuis 2006. Il a exercé la fonction de Président Directeur Général de 2006 au 7 février 2018. Il a été Président du Conseil d'administration de Legrand du 8 février 2018 au 30 juin 2020. Gilles Schneppe est conseiller d'exploitation pour les fonds Clayton, Dubilier & Rice et Président de GS Conseils depuis 2020. Gilles Schneppe est également administrateur de Saint-Gobain* depuis 2009 et administrateur de Sanofi* et de Danone* depuis 2020. Il est nommé Président du Conseil d'administration de Danone* en mars 2021.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Comité des engagements et de la RSE <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Saint-Gobain* : <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur (depuis 2009) – Membre du Comité d'audit et des risques (depuis 2017) ■ Sanofi* : <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur (depuis 2020) ■ Danone* : <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur (depuis 2020) – Président du Conseil d'administration (depuis 2021) ■ Clayton, Dubilier & Rice : <ul style="list-style-type: none"> – Conseiller d'exploitation (depuis 2020) ■ GS Conseils <ul style="list-style-type: none"> – Président (depuis 2020) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil Exécutif du Medef 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration (jusqu'en 2020) ■ Président Directeur Général (jusqu'en 2018) ■ Mandats dans diverses filiales <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ PSA* (jusqu'en 2020) : <ul style="list-style-type: none"> – Vice-Président du Conseil de surveillance – Membre référent du Conseil de surveillance – Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance – Membre du Comité Financier et d'Audit <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de la FIEEC (jusqu'en 2020) ■ Co-Président de la Commission Transition Ecologique et Economique (jusqu'en 2021)
<p>Gilles Schneppe détient 2 415 082 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 15 mars 2022, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

T

A

Legrand_RCA 2021 Certifié conforme

Rapport d'audit final

2022-06-13

Créé le :	2022-06-07
De :	Charlotte Torck (charlotte.torck@legrand.fr)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAADIQruXnKb_ov4Laf8RIF2vzYpLhS3LQ

Historique « Legrand_RCA 2021 Certifié conforme »

-  Document créé par Charlotte Torck (charlotte.torck@legrand.fr)
2022-06-07 - 11:31:21 GMT- Adresse IP : 78.198.162.204
-  Document envoyé par courrier électronique à Emmanuelle Levine (emmanuelle.levine@legrand.fr) pour signature
2022-06-07 - 11:33:13 GMT
-  Emmanuelle Levine (emmanuelle.levine@legrand.fr) a vérifié l'identité par authentification téléphonique à l'aide du numéro de téléphone +XX XXXXX2797
2022-06-13 - 10:29:55 GMT
-  Document signé électroniquement par Emmanuelle Levine (emmanuelle.levine@legrand.fr)
Date de signature : 2022-06-13 - 10:30:06 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 92.184.106.192
-  Accord terminé
2022-06-13 - 10:30:06 GMT

LEGRAND

Société Anonyme

BP 523

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87045 LIMOGES Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

LEGRAND

Société Anonyme
BP 523
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 LIMOGES Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société LEGRAND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEGRAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont principalement les suivants :

- pour les deux cabinets : l'émission de lettres de confort dans le cadre d'une émission obligataire par placement privé ;
- pour PricewaterhouseCoopers Audit : l'émission de deux attestations portant sur des données financières ;
- pour Deloitte & Associés : la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valeur d'utilité des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir (note 1.3 « Etats financiers Legrand SA »).

Au 31 décembre 2021, ils sont constitués des titres Legrand France SA, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 3 774 millions d'euros (note 2.2 « Etats financiers Legrand SA »), soit 59% du total actif, le reste de l'actif étant principalement constitué des créances rattachées à cette participation. Leur correcte évaluation qui nécessite l'exercice du jugement dans le choix des éléments à considérer et dans les hypothèses retenues, est sensible à l'environnement économique et aux incertitudes propres aux prévisions de perspectives d'avenir et est déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Legrand. Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité par la direction était basée sur les valeurs d'entreprise déterminées sur la base des mêmes hypothèses que celles retenues pour les tests de dépréciation réalisés par le groupe au périmètre des activités de la filiale Legrand France SA et des filiales qu'elle détient directement ou indirectement.

Nous avons apprécié la pertinence de l'approche retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de Legrand France SA.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans son estimation, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de royalties et le taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe.

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la direction.

Enfin, nous nous sommes assurés de la cohérence de la valeur d'utilité retenue avec la capitalisation boursière du groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.225-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND par l'assemblée générale du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 19^{ème} année, soit pour les deux cabinets, la 16^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Camille PHELIZON

Deloitte & Associés



Olivier BROISSAND

LEGRAND SA

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	35 768	21 970
Autres produits d'exploitation	2 279	2 074
Total produits d'exploitation	38 047	24 044
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	(8 701)	(7 011)
Impôts, taxes et versements assimilés	(627)	(828)
Frais de personnel	(13 206)	(9 516)
Dotations aux amortissements et provisions	(2 588)	(1 710)
Autres charges	(983)	(885)
Total charges d'exploitation	(26 105)	(19 950)
Résultat d'exploitation	11 942	4 094
Produits financiers		
Des participations	450 007	450 007
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	11 655	8 479
Reprises de provisions et transferts de charges	29	40
Gains de change	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Total Produits Financiers	461 691	458 526
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(2 301)	(2 173)
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(45 849)	(43 537)
Total Charges Financières	(48 150)	(45 710)
Résultat financier	413 541	412 816
Résultat courant avant impôts	425 483	416 910
Résultat exceptionnel	(10 598)	(5 031)
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	414 885	411 879
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(290)	(99)
Impôt sur les bénéfices	15 540	15 707
Bénéfice net de l'exercice	430 135	427 487

Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	6 248 183	5 578 907
Total Actif Immobilisé	6 248 183	5 578 907
Actif circulant		
Créances	135 682	136 914
Valeurs mobilières de placement	1 327	1 606
Disponibilités	0	0
Total Actif Circulant	137 009	138 520
Comptes de régularisation	14 913	15 905
TOTAL ACTIF	6 400 105	5 733 332

Passif

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Capitaux propres		
Capital social	1 069 791	1 069 791
Primes et réserves	747 116	697 477
Résultat de l'exercice	430 135	427 487
Provisions réglementées et subventions	0	0
Total capitaux propres	2 247 042	2 194 755
Provisions	3 945	2 542
Dettes financières		
Autres dettes financières	4 124 579	3 524 042
Total dettes financières	4 124 579	3 524 042
Autres dettes	24 046	11 993
Comptes de régularisation	493	0
TOTAL PASSIF	6 400 105	5 733 332

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Résultat net de la période	430 135	427 487
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Dotations nettes aux amortissements et provisions	11	(24)
– Dotations nettes aux amortissements sur charges réparties sur plusieurs exercices	3 474	3 235
– Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	1 403	(196)
– Dotations nettes aux provisions réglementées	0	0
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	0	0
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	(2 381)	(3 617)
Marge brute d'autofinancement	432 642	426 885
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Créances clients, comptes rattachés et autres créances	(32 712)	1 819
– Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	12 541	(5 112)
– Autres actifs et passifs opérationnels	(102)	44
Flux de trésorerie des opérations courantes	412 369	423 636
– Produit résultant des cessions d'actifs	0	0
– Réductions d'immobilisations financières	0	0
– Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
– Acquisition d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie des opérations d'investissements	0	0
– Augmentation de capital et prime d'émission	0	9 221
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité	(91 718)	(32 411)
– Dividendes payés par Legrand	(377 944)	(357 419)
– Augmentation (diminution) des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe)	57 293	(43 514)
Flux de trésorerie des opérations financières	(412 369)	(424 123)
Variation nette de la trésorerie	0	(487)
Trésorerie au début de la période	0	487
Trésorerie à la fin de la période	0	0

Notes annexes aux états financiers

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
NOTE 2 - ACTIF IMMOBILISÉ	7
NOTE 3 - AUTRES CRÉANCES	8
NOTE 4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	9
NOTE 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION	9
NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES	9
NOTE 7 - TABLEAU DES PROVISIONS	14
NOTE 8 - DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES	15
NOTE 9 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	16
NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS	17
NOTE 11 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	19
NOTE 12 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	19

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans. Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les titres de participation. Ces derniers sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

1.4 RACHAT D' ACTIONS ET CONTRAT DE LIQUIDITE

1.4.1 Classement comptable

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat :

- affectation explicite à l'attribution aux salariés : les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, dans la rubrique « actions propres » ;
- affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents : les actions sont inscrites en autres immobilisations financières, dans les rubriques « actions propres en voie d'annulation » ou « autres actions propres » ;
- les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées en autres immobilisations financières, dans la rubrique « autres actions propres » ;
- les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres immobilisations financières dans la rubrique « autres créances immobilisées ».

1.4.2 Dépréciation des actions propres

Les actions propres en voie d'annulation sont évaluées à leur coût d'achat.

Les autres actions propres sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'inventaire. La valeur

d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une dépréciation est constatée pour les moins-values latentes éventuelles. Les moins-values liées au transfert des actions propres aux salariés sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Pour les actions rachetées et affectées à des plans de stock-options ou des plans d'actions de performance, une provision pour charges est constituée pour la différence entre le prix d'attribution aux salariés et la valeur nette comptable des actions propres. Dans le cas des stocks options, cette provision est constituée lorsque l'exercice de l'option par le salarié est probable. Dans le cas des actions de performance comme des stocks options, la provision pour charges est constituée lorsque le Conseil d'administration de Legrand a pris la décision de rachat des actions afférentes au plan concerné.

Cette provision, lorsqu'elle est constatée, est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options et des actions de performance.

1.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le poste inclut des rachats d'actions propres qui ont été affectées pour attribution aux salariés, tel que décrit à la note 1.4.

1.6 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement, apprécié au cas par cas.

1.7 DETTES ET CRÉANCES EN DEVISES

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

1.8 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir représentent les frais d'émission des financements. Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

1.9 PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement au bilan sont les primes de remboursement liées aux emprunts obligataires émis en 2012, 2015, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, décrits en note 8.2. Ces primes sont amorties sur la durée des emprunts.

1.10 PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la

période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière.

Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre/non cadre) du salarié.

1.11 PROVISION POUR PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS

Legrand SA a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 15 juin 2021. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2021 à 2022. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Alpes Technologies, Cofrel, Ura, Planet-Wattohm, Intervox Systèmes, Legrand Cable Management, Legrand Énergie Solutions et Legrand Data Center Solutions.

Legrand SA a également adhéré à l'accord d'intéressement du 15 juin 2021. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les exercices 2021 à 2022 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

1.12 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour ce document, la Société définit la trésorerie nette comme l'ensemble des dépôts bancaires et des concours bancaires courants (compris dans les dettes financières) dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois.

NOTE 2 - ACTIF IMMOBILISÉ

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

31 Décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Logiciels-valeur brute	204	0	0	204
Logiciels-amortissements	(204)	0	0	-204
Total Immobilisations Incorporelles Nettes	0	0	0	0

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

31 Décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute début période	Variations de l'exercice	Valeur brute fin période
Titres de participation			
Legrand France SA	3 773 659	0	3 773 659
Total	3 773 659	0	3 773 659
Créances rattachées à des participations			
Prêt à Legrand France SA	1 798 166	623 129	2 421 295
Total	1 798 166	623 129	2 421 295
Autres immobilisations financières			
Actions propres en voie d'annulation	0		0
Autres actions propres	7 009	46 158	53 167
Autres créances immobilisées	0	0	0
Dépôts, cautions et autres prêts	89	0	89
Total	7 098	46 158	53 256
Provisions pour dépréciation			
Dépréciation des autres actions propres	(16)	(11)	(27)
Total	(16)	(11)	(27)
Total Immobilisations Financières Nettes	5 578 907	669 276	6 248 183

Pour les autres actions propres, la variation s'entend des rachats nets de cessions de la période.

2.2.1 Titres de participation

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

2.2.2 Créances rattachées à des participations

Le contrat de prêt mis en place le 6 juillet 2017 par la Société avec la société Legrand France SA d'un montant de 480 632 milliers d'euros pour une durée de 4 ans est arrivé à échéance le 6 juillet 2021.

Le 9 octobre 2017, la Société a mis en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 397 040 milliers d'euros pour une durée de 6 ans, soit à

échéance le 9 octobre 2023. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,63 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 1er juillet 2019, la Société a mis en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 400 000 milliers d'euros pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 1er juillet 2028. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,69 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 1^{er} octobre 2020 la Société a mis en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 600 000 milliers d'euros pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 30 septembre 2030. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,69 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 6 juillet 2021, la société a mis en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 500 000 milliers d'euros pour une durée de 5 ans, soit à échéance le 06 juillet 2026. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,082 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 6 octobre 2021 la Société a mis en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 600 000 milliers d'euros pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 06 octobre 2031. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,743 %, avec capitalisation des intérêts.

2.2.3 Autres immobilisations financières

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat, les actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et les espèces et placements à court terme du contrat (cf. note 1.4).

La société a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions cotées sur le marché Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la décision AMF du 2 juillet 2018 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au 31 décembre 2021, Legrand détient 32 946 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 3 339 milliers d'euros, présentées en autres actions propres. Les actions font l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2021 pour 27 milliers d'euros.

Les mouvements sur l'exercice 2021, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie positif de 5 960,7 milliers d'euros et correspondent aux cessions nettes de rachats de 64 781 actions.

Ce montant a été financé par le compte espèces et placements à court terme du contrat de liquidité, dont le solde est de 25 339 milliers d'euros au 31 décembre 2021 lequel est inclus dans le solde du compte courant de cash pooling.

Les rachats d'actions affectés aux salariés sont présentés dans la note sur les valeurs mobilières de placement en note 4.

NOTE 3 - AUTRES CRÉANCES

Les créances de l'actif circulant s'analysent comme suit :

	Montant		Échéances	
	Valeur nette	À un an au plus	À plus d'un an	
(en milliers d'euros)				
Créances clients	27 475	27 475		0
Etat, impôt sur le bénéfice	17 359	17 359		0
Taxe sur la valeur ajoutée	766	766		0
Créances d'intégration fiscale	5 814	5 814		0
Autres créances	84 268	84 268		0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	135 682	135 682		0
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	136 914	136 914		0

NOTE 4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En 2021 et 2020, ce poste est uniquement composé des actions propres rachetées dans l'objectif d'une attribution aux salariés.

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2021		31 Décembre 2020	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Plans d'actions de performance	1 327	0	1 327	1 606
TOTAL	1 327	0	1 327	1 606

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours portant sur un montant maximal de 1 milliard d'euros a été publié le 26 mai 2021.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a racheté 1 200 000 actions pour une valeur de 97 384 394 euros.

La décomposition de ce poste est indiquée en note 6.1.

NOTE 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Charges payées d'avance	124	22
Charges différées à répartir	5 039	5 034
Primes de remboursement	9 750	10 849
TOTAL	14 913	15 905

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

6.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social au 31 décembre 2021 est de 1 069 790 984 euros représentés par 267 447 746 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 267 447 746 droits de vote théoriques et 266 769 570 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par la Société à cette date).

La Société détient 678 176 actions au 31 décembre 2021 contre 125 407 actions au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 552 769 actions correspondant :

- au rachat net de 1 200 000 actions en dehors du contrat de liquidité;
- au transfert de 582 450 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance;
- à la cession nette de 64 781 actions dans le cadre du contrat de liquidité (voir note 2.2.3).

Au 31 décembre 2021, la Société détient 678 176 actions pour une valeur d'acquisition de 54 493 418 euros, affectées de la façon suivante :

- à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 15 230 actions et pour une valeur d'acquisition de 1 326 806 euros;
- au contrat de liquidité pour 32 946 actions pour une valeur d'acquisition de 3 338 770 euros (voir note 2.2.3);
- au rachat pour annulation de 630 000 actions et pour une valeur d'acquisition de 49 827 842 euros (voir note 2.2.3).

Le détail ci-dessous présente l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2021 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2020	267 447 746	4	1 069 790 984	530 061 010
Souscription d'actions du plan	0		0	0
Annulation d'actions propres	0		0	0
Au 31 décembre 2021	267 447 746		1 069 790 984	530 061 010

6.2 PRIMES ET RÉSERVES

(en milliers d'euros)

31 Décembre 2021 31 Décembre 2020

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Avant répartition		
Primes d'émission	530 062	530 062
Primes-frais de mise en bourse	(33 206)	(33 206)
Réserve légale	106 979	106 910
Réserves indisponibles	8 615	3 456
Autres réserves et report à nouveau	134 666	90 255
TOTAL	747 116	697 477

6.3 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

31 Décembre 2021

	31 Décembre 2021
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice avant répartition	2 194 755
Variations en cours d'exercice après répartition :	0
- du capital	0
- des primes d'émission	0
- des réserves et report à nouveau	96
- des réserves indisponibles	0
- des dividendes versés*	(377 944)
- des provisions réglementées et subventions	0
- du résultat de l'exercice	430 135
- autres	0
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	2 247 042

Le 26 mai 2021, l'Assemblée Générale Mixte de Legrand SA a décidé la distribution d'un dividende de 1,42 euro par action, soit 377 944 milliers d'euros.

6.4 PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

6.4.1 Plans d'actions de performance

Le Conseil d'administration de la Société a également approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2017	Plans 2018	Plans 2019	Plans 2020	Plans 2021
Date d'Assemblée	27/05/2016	30/05/2018	30/05/2018	30/05/2018	26/05/2021
Date du Conseil d'administration	31/05/2017	30/05/2018	29/05/2019	26/05/2020	26/05/2021
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	492 254 ⁽¹⁾	524 123 ⁽¹⁾	617 818 ⁽¹⁾	461 861	491 477
<i>dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux</i>					
- Gilles Schnepf	12 503 ⁽¹⁾	19 546 ⁽¹⁾	22 954 ⁽¹⁾	11 544	20 544
- Benoît Coquart	N/A	19 546	22 954	11 544	20 544
Charge IFRS 2 totale (en millions d'euros)	24,8 ⁽²⁾	28,5 ⁽²⁾	31,0 ⁽²⁾	22,8 ⁽²⁾	35,2 ⁽²⁾
	17/06/2021	16/06/2021 ⁽³⁾	16/06/2022 ⁽³⁾	16/06/2023 ⁽³⁾	14/06/2024 ⁽³⁾
Date d'acquisition des actions		16/06/2022 ⁽⁴⁾	16/06/2023 ⁽⁴⁾	14/06/2024 ⁽⁴⁾	12/06/2025 ⁽⁴⁾
	17/06/2021	31/05/2023 ⁽³⁾	31/05/2024 ⁽³⁾	28/05/2025 ⁽³⁾	27/05/2026 ⁽³⁾
Date de fin de période de conservation		16/06/2022 ⁽⁴⁾	16/06/2023 ⁽⁴⁾	14/06/2024 ⁽⁴⁾	12/06/2025 ⁽⁴⁾
Nombre d'actions de performance ajustées au titre des conditions de performance	46 750 ⁽⁵⁾	(37 046) ⁽⁵⁾	(2 656) ⁽⁶⁾		
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques	(53 263)	(49 088)	(56 821)	(10 822)	(4 706)
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2021	(485 741)	(94 679)	(1 231)	(866)	
ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES GRATUITEMENT RESTANTES AU 31 DECEMBRE 2021	0	343 310	557 110	450 173	486 771

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance.

(2) Charge totale par plan évaluée à la date du Conseil d'administration avec une hypothèse de réalisation de 100 % pour chaque critère de performance. Cette charge est à étaler sur les périodes d'acquisition.

(3) Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.

(4) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.

(5) Pourcentage d'atteinte des conditions de performance : se référer à la note 4.2.1.3 du chapitre 8 du document d'enregistrement universel.

(6) Ajustements estimés à la date de préparation des états financiers.

6.4.1.1 Plan d'actions de performance 2017

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de plusieurs critères de performance. La période d'acquisition est de quatre ans.

Nature des critères de performance	Description des critères de performance	Poids des critères de performance par plan
		2017
Critère de performance financière « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	1/3
Critère de performance financière « interne »	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans du niveau de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés.	1/3
Critère de performance extra-financière	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la moyenne des taux d'atteinte annuels des priorités de la feuille de route RSE du Groupe.	1/3

Suite à l'application de la norme IFRS 16 par le Groupe, le Conseil d'administration du 20 mars 2019 a décidé de remplacer, en ce qui concerne la mesure de la performance de l'année 2019 du plan 2017, les critères d'EBITDA et de

cash-flow libre par des critères de marge opérationnelle et de croissance organique ajustée avant acquisitions alignés sur les objectifs 2019 de la Société.

6.4.1.2 Plans d'actions de performance 2018, 2019, 2020 et 2021

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de trois ans plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe	1/4
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de bourse de Legrand et celui de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans	1/4

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions de performance des plans 2018 à 2021 étaient attribuées selon l'allocation cible avant application des critères de performance (soit 1 837 364 actions), cela représenterait une dilution de 0,7 % du capital de la Société au 31 décembre 2021.

NOTE 7 - TABLEAU DES PROVISIONS

	31 Décembre 2021			
(en milliers d'euros)	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la fin de la période
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 028	124	(1)	1 151
Autres provisions	1 514	2 353	(1 073)	2 794
Provisions	2 542	2 477	(1 074)	3 945
Dépréciation sur immobilisations financières	16	27	(16)	27
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	16	27	(16)	27
TOTAL	2 558	2 504	(1 090)	3 972
Dotations et reprises				
- d'exploitation		2 477	(1 074)	
- financières		27	(16)	
- exceptionnelles		0	0	
TOTAL		2 504	(1 090)	

Les autres provisions sont constituées principalement par le forfait social sur les plans d'actions de performance.

NOTE 8 - DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES

31 Décembre 2021

(en milliers d'euros)	Échéances			
	Montant net	À un an au plus	À plus d'un an et à cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	4 124 579	424 579	1 300 000	2 400 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- À un an maximum à l'origine	0	0	0	0
- À plus d'un an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	4 124 579	424 579	1 300 000	2 400 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 141	3 141	0	0
Dettes fiscales et sociales	9 994	9 994	0	0
Autres dettes	11 404	11 404	0	0
TOTAL AUTRES DETTES	24 539	24 539	0	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	4 149 118	449 118	1 300 000	2 400 000
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	3 536 035	36 035	1 700 000	1 800 000

8.1 CONTRAT DE CREDIT 2011

En octobre 2011, la Société a conclu avec six banques un Contrat de crédit permettant de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, la Société a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, la Société a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord :

- la maturité de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée jusqu'en décembre 2026,

- la marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe, mais sera augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2021, la Société n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

8.2 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En avril 2012, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En décembre 2015, la Société a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, la Société a émis un emprunt obligataire d'un milliard d'euros, en deux tranches respectives de 500,0 millions d'euros chacune, de maturités 7 et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches d'obligations sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032, leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an et feront l'objet d'un remboursement in fine.

En octobre 2017, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 09 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,50 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2018, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 06 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juin 2019, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 24 juin 2028. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,625 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mai 2020, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 12 mai 2030. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,75 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En octobre 2021, la Société a émis son premier emprunt obligataire indexé sur sa trajectoire de neutralité carbone pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 06 octobre 2031. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

L'indexation sur la trajectoire carbone se matérialise par un potentiel coupon complémentaire de 0,50% sur la seule dernière année d'échéance de l'obligation, en cas de non atteinte des objectifs fixés.

8.3 AUTRES DETTES

Les autres dettes comprennent le montant des dettes d'intégration fiscale pour 4 426 milliers d'euros.

NOTE 9 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 35 768 milliers d'euros et représente des prestations de services intragroupe situées à 100 % en France.

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	156	0
Produits exceptionnels sur opérations de capital	2 487	1 428
Reprises sur provisions et transferts de charges	45 506	26 500
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 149	27 928
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(9 726)	(4 398)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	(47 836)	(28 561)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 185)	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(58 747)	(32 959)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(10 598)	(5 031)

Le résultat exceptionnel correspond essentiellement aux produits et charges générés lors des opérations d'achat et vente d'actions propres.

Le produit généré dans le cadre du contrat de liquidité s'élève à 2 290 milliers d'euros.

Les charges exceptionnelles sur opérations de capital d'un montant de 47 836 milliers d'euros correspondent à l'attribution d'actions de performance transférées aux bénéficiaires des différentes filiales du Groupe au titre des

« plan 2017 autres bénéficiaires » et « plan 2018 Comité de Direction ».

Cette charge est compensée par le produit de transfert de charges d'un montant de 45 506 milliers d'euros qui correspond aux refacturations des actions de performance transférées aux salariés des différentes filiales du Groupe.

NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS

10.1 IMPÔTS

10.1.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Base : produits (ou charges)			Produits (ou charges) fiscaux latents*			
	Mouvements de l'exercice						
	01/01/2021	Dotations	Reprise	31/12/2021	01/01/2021	Variation	31/12/2021
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes :							
Produits imposés non encore comptabilisés							
Gains de change latent							
Charges non déductibles temporairement							
Participation	(149)	(141)	0	(290)	42	33	75
Pensions, obligations similaires et indemnités	(1 014)	(123)	0	(1 137)	262	32	294
Autres provisions	(1 514)	(1 161)	0	(2 675)	408	283	691
Impôts, taxes et autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	(2 677)	(1 425)	0	(4 102)	712	348	1 060

10.1.2 Intégration fiscale

La Société est la mère de l'intégration fiscale qui regroupe les sociétés françaises du Groupe qui répondent aux critères d'entrée dans cette intégration. Cette intégration fiscale s'est créée au 1er janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale conclue est la convention dite de « neutralité » dans laquelle chaque filiale calcule et paye son impôt à la mère comme si elle avait été en dehors de l'intégration fiscale.

Le compte impôt enregistre la différence entre l'impôt dû dans l'intégration fiscale et l'impôt lié aux résultats des filiales fiscalement bénéficiaires.

Pour l'année 2021, le produit d'impôt net est de 15 540 milliers d'euros.

10.2 EXPOSITION AUX RISQUES DES MARCHÉS (TAUX, CHANGE, CRÉDIT)

10.2.1 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun

instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Le Groupe peut être amené à souscrire des instruments de couverture pour ses financements futurs. Une couverture est souscrite au 31 décembre 2021 (se référer à la note 10.3).

10.2.2 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de

fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction financière du Groupe, qui assure un suivi hebdomadaire des notations et taux de *Credit Default Swap* (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

10.2.3 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mis en œuvre par le Groupe.

10.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021 et 2020, la Société était engagée pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Garanties concédées à des banques	0	0
Garanties concédées à d'autres organismes	220 000	0
TOTAL	220 000	0

Instrument de couverture

La société a souscrit sur la période un instrument de couverture de taux pour un futur financement.

Au 31 décembre 2021, la juste valeur de cet instrument d'un montant de 5,0 millions d'euros constitue une plus-value latente.

10.4 EFFECTIFS

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Effectifs moyens		
Cadres	40	38
Employés	5	5
Apprentis		1
TOTAL	45	44

10.5 RÉMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS ET NON DIRIGEANTS

Durant l'année 2021, la rémunération attribuée aux mandataires sociaux dirigeants est la suivante :

- Madame Angeles Garcia-Poveda : 625,0 milliers d'euros; et
- Monsieur Benoît Coquart : xxxxxx milliers d'euros.

Pour plus de détails sur les rémunérations des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants, le lecteur est invité à se référer au chapitre 6.2.2 du document d'enregistrement universel.

10.6 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

En application du décret n° 2009-267 du 09 mars 2009, il n'y a aucune transaction significative effectuée par la Société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

10.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice Bénéfice (perte)	Dividende encaissé
				Brute	Nette					
Sociétés françaises										
Legrand France SA	54 913	764 285	100	3 773 659	3 773 659	2 505 502	0	956 181	434 890	450 008

Les informations ci-dessus sont données sous réserve de modification du résultat décidé par le Conseil.

NOTE 11 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

NOTE 12 - ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

LEGRAND
Société anonyme au capital de 1 067 270 984 euros
Siège social : 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges
421 259 615 RCS Limoges

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 25 mai,
A 14h30,

Les actionnaires de la société LEGRAND SA (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») au Palais Brongniart, 28, place de la Bourse - 75002 Paris, sur convocation faite par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

[...]

La Secrétaire présente ensuite les différentes résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021 (*1^{ère} résolution*) ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021 (*2^{ème} résolution*) ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2021 et fixation du montant du dividende (*3^{ème} résolution*) ;
4. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire (PricewaterhouseCoopers Audit) (*4^{ème} résolution*) ;
5. Non-renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant (Monsieur Jean-Christophe Georghiou) (*5^{ème} résolution*) ;
6. Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce (*6^{ème} résolution*) ;
7. Approbation des éléments de la rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à Madame Angeles Garcia-Poveda, Présidente du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce (*7^{ème} résolution*) ;
8. Approbation des éléments de la rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Benoît Coquart, Directeur Général, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce (*8^{ème} résolution*) ;
9. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce (*9^{ème} résolution*) ;
10. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce (*10^{ème} résolution*) ;
11. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce (*11^{ème} résolution*) ;
12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Bazil (*12^{ème} résolution*) ;
13. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Edward A. Gilhuly (*13^{ème} résolution*) ;
14. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Koller (*14^{ème} résolution*) ;
15. Nomination de Monsieur Florent Menegaux en qualité d'administrateur (*15^{ème} résolution*) ;
16. Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions (*16^{ème} résolution*) ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

17. Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues (*17^{ème} résolution*) ;
18. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou

- donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (18^{ème} résolution) ;
19. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration aux fins de décider de l'émission, par offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières complexes, avec suppression du droit préférentiel de souscription (19^{ème} résolution) ;
 20. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration aux fins de décider de l'émission, par une offre au public visée à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières complexes, avec suppression du droit préférentiel de souscription (20^{ème} résolution) ;
 21. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en cas de demandes excédentaires, en application des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions (21^{ème} résolution) ;
 22. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration aux fins de décider d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise (22^{ème} résolution) ;
 23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration aux fins de décider de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières complexes avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne de la Société ou du Groupe (23^{ème} résolution) ;
 24. Délégation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières complexes en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des titulaires des titres de capital ou valeurs mobilières objet des apports en nature (24^{ème} résolution) ;
 25. Plafond général des délégations de compétence (25^{ème} résolution) ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

26. Pouvoirs pour formalités (26^{ème} résolution).

[...]

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution (Approbaton des comptes sociaux de l'exercice 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'administration et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice de 430 134 967,09 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts (« CGI »), l'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39, 4° du CGI, qui s'élève à 66 246 euros au titre de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 18 820 euros.

Cette résolution est adoptée par 205 910 370 votes pour, 31 499 votes contre et 1 118 212 abstentions.

Deuxième résolution (Approbaton des comptes consolidés de l'exercice 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net de 904,5 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 206 885 512 votes pour, 30 791 votes contre et 144 017 abstentions.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice 2021 et fixation du montant du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes :

1. Constate que le bénéfice de l'exercice 2021 s'élève à 430 134 967,09 euros ;
2. Constate que la réserve légale est dotée pour un montant supérieur à 10 % du capital social et qu'aucune affectation n'est nécessaire à ce titre ;
3. Décide de (i) diminuer le poste de « Réserves indisponibles pour actions propres » afin de le porter à un montant de 4 665 575,82 euros et (ii) d'affecter au poste « Autres réserves » le montant de la diminution, soit 3 949 430,72 euros ;
5. Constate que le montant du bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau, s'élève à 564 802 663,75 euros ;
6. Décide (i) de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 1,65 euro par action et (ii) d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2021 et déduction faite des actions auto-détenues à cette date, la répartition du bénéfice distribuable serait la suivante : (i) un montant de 440 169 790,50 euros au titre du dividende et (ii) un montant de 124 632 873,25 euros au titre du « Report à nouveau ».

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende d'ici à la date de mise en paiement du dividende, par rapport au nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2021 déduction faite des actions auto-détenues au 31 décembre 2021, le montant global du dividende sera ajusté en conséquence.

La date de détachement du dividende sera le 30 mai 2022 et le dividende sera mis en paiement le 1^{er} juin 2022.

Les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, ou qui auront été annulées avant cette date, ne donneront pas droit au dividende.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet de déterminer, notamment en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende et, le cas échéant, du nombre d'actions émises ou annulées avant cette date, le montant global du dividende et, en conséquence, le montant du solde du bénéfice distribuable affecté au poste « Report à nouveau ».

Il est précisé que le dividende versé aux actionnaires personnes physiques domiciliées fiscalement en France est de plein droit soumis à un prélèvement forfaitaire au taux unique de 12,8 % conformément à l'article 200 A, 1 du CGI. Toutefois, en cas d'option expresse, irrévocable et globale, ce dividende pourra être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et sera alors éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du CGI, applicable sous certaines conditions. Un prélèvement, non libératoire de l'impôt sur le revenu (PFNL), prévu à l'article 117 *quater* du CGI est au préalable pratiqué à la source (sauf exception) et imputable sur l'impôt sur le revenu au titre des revenus perçus au cours de l'année 2021. En toute hypothèse, ce dividende sera par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %.

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 les dividendes et les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % de l'article 158.3, 2^o du CGI ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Revenus distribués par action	
			Éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3, 2° du CGI	Non éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3, 2° du CGI
2018	266 464 962 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,34 €* 0,79 €	0,79 €	0 €
2019	266 730 249 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,34 €	1,34 €	0 €
2020	266 157 780 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,42 €	1,42 €	0 €

* Une fraction de 0,55 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2018 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

Cette résolution est adoptée par 206 609 321 votes pour, 378 565 votes contre et 72 238 abstentions.

[...]

A TITRE ORDINAIRE

Vingt-sixième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par 206 957 317 votes pour, 20 999 votes contre et 74 102 abstentions.

[...]

Pour extrait certifié conforme

Le 25 mai 2022


Emmanuelle Levine (2022.05.25 12:30 GMT+2)

Emmanuelle Levine
Secrétaire de l'Assemblée Générale

Legrand_Extrait 1 PV AG_25052022

Rapport d'audit final

2022-06-13

Créé le :	2022-06-07
De :	Charlotte Torck (charlotte.torck@legrand.fr)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAAX3hMb9BGKElayFw9B5yj8kw_m1GksMNe

Historique « Legrand_Extrait 1 PV AG_25052022 »

-  Document créé par Charlotte Torck (charlotte.torck@legrand.fr)
2022-06-07 - 11:30:02 GMT- Adresse IP : 78.198.162.204
-  Document envoyé par courrier électronique à Emmanuelle Levine (emmanuelle.levine@legrand.fr) pour signature
2022-06-07 - 11:30:39 GMT
-  Emmanuelle Levine (emmanuelle.levine@legrand.fr) a vérifié l'identité par authentification téléphonique à l'aide du numéro de téléphone +XX XXXXX2797
2022-06-13 - 10:30:28 GMT
-  Document signé électroniquement par Emmanuelle Levine (emmanuelle.levine@legrand.fr)
Date de signature : 2022-06-13 - 10:30:49 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 92.184.106.192
-  Accord terminé
2022-06-13 - 10:30:49 GMT